



# NAMBIKKAY

*Un avenir pour les enfants atteints du sida*

**ASSOCIATION Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901**

Déclaration Préfecture : W 751230162

2, rue Mizon 75015 – Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 janvier 2017

## RAPPORT FINANCIER

Le deuxième exercice de l'association a duré 12 mois (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016) contre 3 mois d'activité pour l'exercice précédent. L'association fonctionne comme l'année dernière avec un compte bancaire ouvert à la Société Générale.

Les comptes ont été établis en droits constatés (enregistrement des créances et des dettes). Les frais de constitution et de démarrage sont activés et amortis sur 3 ans à compter de 2016.

Il ressort des états financiers un total de dons et de cotisations reçus de 48 671 €, un excédent comptable de 6 960 €, et un solde bancaire positif de 9 064 €.

L'essentiel des ressources a été employé au versement d'aides financières à l'orphelinat SHANTHI BHAVAN CHILDREN'S HOME dans l'Etat du Tamil Nadu en Inde ; soit 40 000 € en 3 versements effectués en avril, juillet, et novembre.

Les seuls frais supportés par l'association en 2016 ont été : location salle St Léon à Paris : 500 € ; commissions et frais bancaires : 247,04 € ; dotation aux amortissements du logotype, du site web et des frais de constitution : 744 € ; flyers répartis : 220,26 €.

Les frais de gestion représentent 3,85 % des recettes encaissées.

Des reçus fiscaux sont émis par l'association au titre des articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du Code général des impôts (réduction d'impôt sur le revenu ou les sociétés). 59 reçus fiscaux ont été émis depuis le démarrage de l'association.

Fait à Paris le 25 janvier 2017

Le trésorier : Louis-Gildas GUITTON